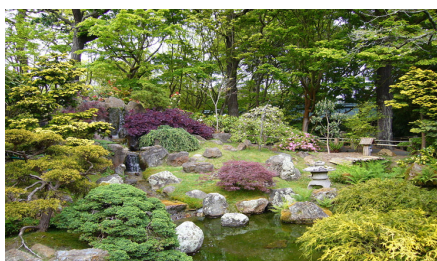


## BP

### Brevet professionnel Aménagements paysagers

Niv 4 – Rncp n°34214



#### DISPOSITIF

##### Formation Continue

Programme régional  
VISAMETIERS 2023  
VM2023\_20\_BDC1

#### PUBLIC CONCERNÉ

Avoir plus de 18 ans

#### DATES DE LA FORMATION

**-A St Herblain : 09/2023 au  
05/2024**

#### DURÉE DE LA FORMATION

##### -A St Herblain :

**784 h** en centre de formation  
(23 semaines)

**329 h** en entreprise  
(10 semaines)

#### EFFECTIF FINANCEMENT REGION

**14** (St Herblain)

#### COUT

Selon le statut administratif.  
Contacter le CFPPA

Le titulaire de l'emploi est amené à aménager et entretenir des espaces paysagers de tailles et de fonctions très variées : jardins d'agrément, jardins nourriciers, jardins thérapeutiques, aménagements urbains, aires et linéaires routiers, espaces récréatifs et sportifs, cimetières, friches industrielles, parcs urbains régionaux et nationaux, zones d'aménagements concertés, ripisylve.

Il a également en charge l'entretien des pelouses, des massifs et des végétaux ligneux ainsi que des infrastructures présentes telles que les circulations, les bassins ou les bacs à sable.

Il réalise les travaux de terrassements des infrastructures (circulations, murets, dallages), à la mise en place des réseaux et à la végétalisation. Durant la phase de réalisation, il gère les moyens humains et matériels, contribue aux travaux et procède aux ajustements techniques et logistiques. Il vérifie la qualité des travaux réalisés et veille à la concordance entre le temps global passé et l'importance du chantier.

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

##### CONDUIRE UNE EQUIPE SUR UN CHANTIER POUR CREER ET GERER L'ESPACE PAYSAGER

- Assurer le suivi commercial des chantiers et rendre compte de ses activités au chef d'entreprise
- Prévoir l'organisation de chantier et le faire exécuter
- Contrôler la bonne réalisation
- Animer et contrôler une équipe.
- Assurer le suivi administratif des activités

#### CONTENU DE FORMATION

Biologie, écologie, Droit du travail, Histoire du paysage et entreprise d'aménagement paysager, préparation et suivi de chantier, Réalisation de chantier, Identification des végétaux, Travaux d'entretien et de mise en place des végétaux, Mise en place d'infrastructures, gestion différenciés.

#### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

Cours dispensés en petit groupe et en présentiel avec une pédagogie active.

Travaux pratiques sur les aires de TP.

Stages pratiques en entreprise

Individualisation des parcours

#### OBTENTION DU DIPLOME :

Le diplôme est obtenu après validation, en situations professionnelles, des blocs de compétences ou unités certificatives (UC) constitutives du diplôme. Chaque bloc de compétence représentant une capacité à acquérir est acquis à vie et rattrapable durant 5 ans

#### Unité de formation Professionnelle

UC 1 Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager

UC 2 Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement

UC 3 Réaliser des travaux d'entretien des végétaux

UC 4 Réaliser des travaux de mise en place de végétaux

UC 5 Mettre en place des infrastructures paysagères

UCARE Gestion raisonnée et durable dans un contexte de gestion différenciée

Module SST

## ACCESSIBILITE PUBLIC

### HANDICAPE :

Un référent est dédié à l'accompagnement des personnes en situation handicap.

Accessibilité PMR

## SITE DE LA FORMATION

### CFPPA Nantes Terre Atlantique

5, rue de la Syonnaière

44817 St Herblain

02.40.94.26.66

## CHIFFRES CLES

### Taux de réussite aux examens

Nouvelle formation en 2022-2023

### Taux d'insertion professionnelle

Nouvelle formation en 2022-2023

### Taux de satisfaction

Nouvelle formation en 2022-2023

## POUR TOUT

### RENSEIGNEMENT :

Contactez le secrétariat au

**02.40.94.26.66**

[cfppa@nantes-terre-atlantique.fr](mailto:cfppa@nantes-terre-atlantique.fr)

### Pour plus d'information

Retrouver des images et vidéo sur le site internet de Nantes terre atlantique et sa page face book

<https://www.facebook.com/www.NantesTerreAtlantique/>



## VOUS ETES DEMANDEUR D'EMPLOI

### Financement

La formation est financée par la Région des Pays de la Loire.

✓ Contactez (Pôle Emploi, Mission Locale, CAP Emploi, Unité Emploi) pour validation de votre projet professionnel.

### Rémunération

Selon vos droits pôle emploi, vous êtes rémunéré soit par Pôle emploi, soit par la Région via l'Agence de service de paiement de la Région

✓ Rapprochez-vous de votre conseiller pôle emploi pour évaluer le type et le montant de cette rémunération

### Inscription

✓ Contacter le CFPPA

## VOUS ETES SALARIES

Le coût de la formation peut être pris en charge par un Projet de transition professionnelle (CPF de transition), après validation par les Fonds Formation compétents ou par l'utilisation de votre compte personnel de formation (CPF).

## PRÉ-REQUIS

### Pour les places Région :

- ✓ Etre demandeur d'emploi, jeune ou adulte
- ✓ Avoir validé un projet professionnel par le réseau valideur (Mission locale, Pôle emploi, Cap emploi).

### Pour tous :

- ✓ Avoir levé les freins à l'entrée en formation professionnelle logement, garde d'enfants, mobilité-transport.
- ✓ Avoir suivi une période d'immersion en milieu professionnel pour tout candidat n'ayant aucune expérience dans le domaine.
- ✓ Avoir un projet de professionnel cohérent avec la formation.
- ✓ Avoir un diplôme de niveau 3

## MODALITES DE RECRUTEMENT ET DE SELECTION

- ✓ Contacter le secrétariat du CFPPA.
- ✓ Se pré inscrire via le site internet.
- ✓ Participer à une information collective.
- ✓ Réaliser des tests de prérequis.
- ✓ Présenter son projet professionnel lors d'un entretien individuel.

## A L'ENTREE EN FORMATION

Tests de positionnement permettant de personnaliser le parcours de formation en proposant des allègements ou des renforcements de formation selon les diplômes et l'expérience.